FRANÇOISE GATEL

«Un accord entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur le projet de loi « Engagement et proximité »»

13/12/2019

« *Chacun a fait preuve de responsabilité afin de faire aboutir ce projet de loi dans l'intérêt des élus locaux et je m'en réjouis. Ce n'est pas le grand soir de l'organisation territoriale mais c'est un premier pas de confiance vers les maires et de liberté pour les territoires. Il s'agit d'un changement de cap bienvenu après des années de lois uniformisantes et autoritaires.* » affirme **Françoise GATEL**.

Parmi les points saillants qui restaient en discussion avec les députés et le Gouvernement, le Sénat a notamment obtenu :

- Lasuppressiondescompétencesoptionnelles;
- L'affirmationdupoidsdescommunesdansl'adoptionduprojetdePLUI;
- **La revalorisation de droit et graduée des indemnités des élus locaux pour les élus des petites communes.**

« *La proposition de l'Assemblée nationale consistant à laisser le maire demander à son conseil municipal une augmentation était un cadeau empoisonné pour les élus locaux. On sait que la plupart des Maires n'auraient jamais osé le faire. En revanche, ceux qui voudront demander une réduction de leurs indemnités le pourront toujours* » explique **Françoise GATEL**.

Concernant la compétence eau et assainissement , le Sénat regrette que sa position, constante et réaliste (transfert facultatif de la compétence aux intercommunalités), n'ait pas été adoptée. Toutefois, le compromis adopté permettra, de fait, une mise en œuvre souple de la délégation de la compétence aux communes et aux syndicats infracommunautaires.

L'instauration d'un scrutin de liste dans les communes de 500 à 1000 habitants aurait permis de favoriser la parité, mais la question n'aurait pas été traitée dans les intercommunalités et les syndicats. Aussi, il a été décidé de faire progresser la parité dans l'ensemble des structures du bloc communal et de prévoir pour 2021 un texte de loi applicable au prochain renouvellement.

« *Je souhaite que ce texte acte une volonté partagée de s'engager dans un partenariat responsable et confiant entre l'Etat et les collectivités, et que les propositions novatrices du Sénat puissent trouver un écho favorable dans le futur texte dit '3D'* » conclut la sénatrice .

MAJ : le Sénat a voté et adopté définitivement le projet de loi le 18 décembre 2019.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC